

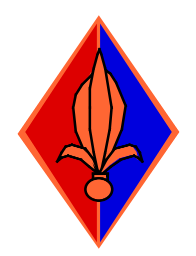
MINISTERE DE LA DEFENSE

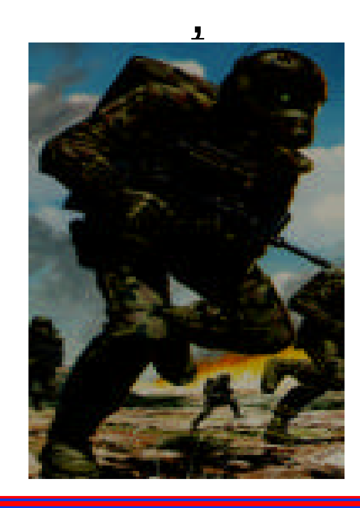


DOCTRINE D'EMPLOI DE L'INFANTERIE



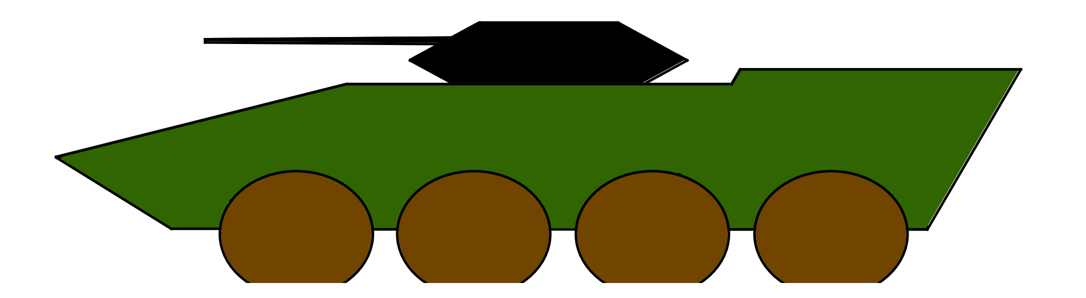
Édition juin 1999







DOCTRINE D'EMPLOI DE L'INFANTERIE



SOMMAIRE

IV - LE GROUPEMENT D’INFANTERIE - SES CAPACITES

41 - Principes d’organisation

41.1 - Constitution du noyau dur

41.2 - Le groupement tactique interarmes à dominante infanterie

42 - Exemples de groupements génériques à dominante infanterie

42.1 - En action offensive

42.2 - En accompagnement d’action blindée

42.3 - En combat en zone urbaine

42.4 - En contrôle de zone

42.5 - En saisie de point clé par la troisième dimension

42.6 - En saisie de plage

42.7 - En extraction de ressortissants

43 - <u>Données particulières</u>

43.1 - Zones d’action et d’engagement

43.2 - Capacité d’agression et de destruction (AP et AC)

43.3 - Capacité d’observation, de renseignement et d’investigation

43.4 - Capacité de durer

43.5 - Capacité logistique

43.6 - Capacité de commandement et de communication

V - QUELQUES REFLEXIONS

CONCLUSION

AVANT - PROPOS

Le précédent concept de l'infanterie, élaboré en 1985, a été réajusté en 1992. Dans la continuité des documents conceptuels et doctrinaux en cours de diffusion, il apparaît nécessaire de reformuler une **DOCTRINE D'EMPLOI DE L'INFANTERIE.** Cette mise à jour intégre les évolutions stratégiques et tactiques récentes ; pour l'infanterie, elles se rapportent :

- au nouveau contexte politico-militaire qui modifie l'équilibre entre la dissuasion et la projection - action, au profit de cette dernière,

- à la professionnalisation qui a conduit à une réduction significative des effectifs, et donc à un recentrage sur le métier principal pour les régiments d'infanterie subsistants,

- au rééquilibrage effectué en termes d'équipements entre la capacité antichar et la capacité antipersonnelle au sein de nos unités, et la mise sous blindage de l'ensemble de l'infanterie,

- à la perte de signification des anciennes capacités qui étaient largement partagées par d'autres,

- à la volonté délibérée enfin, de concrétiser conceptuellement le caractère interarmes des engagements de l'infanterie, alors qu'il était déjà largement vécu au quotidien par l'ensemble des formations.

L'objectif recherché est double :

- en externe, de proposer aux **états-majors interarmes** (brigades, états-majors de forces, voire niveau supérieur) les éléments doctrinaux qui leur permettront :

- *d'optimiser l'emploi* d'un groupement interarmes à dominante infanterie dans le cadre de l'engagement aéroterrestre,
- *d'estimer la part de l'infanterie* dans la constitution d'une force opérationnelle terrestre (FOT) en fonction des objectifs tactiques et opératifs à atteindre ;

- en interne, de donner aux **fantassins** les éléments qui leur permettront d'exercer de manière cohérente leurs responsabilités opérationnelles.

Il s'agit donc de :

- préciser les **caractéristiques de l'infanterie et d'en déduire ses forces et ses vulnérabilités**,

- définir les **conditions optimales de l'engagement** d'un groupement à dominante infanterie, ainsi que ses capacités propres,

- d'affirmer, *in fine*, ce que **peut faire l'infanterie et ce qu'elle ne peut pas faire** au regard du combat interarmes.

En revanche, il ne s'agit en rien d'un règlement d'emploi générique du régiment d'infanterie. Ce manuel sera rédigé dans un deuxième temps, dans le cadre des travaux de mise à jour de la documentation opérationnelle.

Dans ce court préambule enfin, il est important de *définir* d’emblée les caractéristiques essentielles du combat de l’infanterie au sein des forces terrestres :

Riche de ses hommes qui constituent sa force vive, et de ses équipements spécifiques qui lui permettent de s'intégrer au combat moderne, l'infanterie représente souvent le premier signe tangible de la volonté politique de recours à la force terrestre pour prévenir, maîtriser ou résoudre une crise ou un conflit. Elle mène son action dans la continuité par un contrôle permanent du terrain, au contact immédiat de l'adversaire et de la population.

Elle tire son efficacité de la diversité et de la complémentarité de ses armes ainsi que de son aptitude à combattre sur tous les types de terrain, en particulier les plus difficiles, quelles que soient les conditions météorologiques, et dans tous les types de conflits, de la crise au combat blindé de haute intensité.

Composante principale de tout échelon d'urgence, son action s'inscrit toujours dans un cadre interarmes, voire interarmées.

I - CADRE GENERAL

Les nouvelles données stratégiques, comme l’observation des conflits contemporains et les enseignements qui en ont été tirés, ont conduit l'état-major des armées et l’armée de terre à refondre les concepts d'emploi de référence ; l’ensemble forme, pour l’infanterie, un cadre général qu’il est nécessaire de reprendre et d’exploiter.

11 - Le nouveau contexte stratégique français [1]

11.1. - Missions des forces armées

La politique de sécurité et de défense a pour finalité première la protection des **intérêts fondamentaux** du pays.

La protection de ces intérêts et la mise en œuvre des accords de défense bilatéraux exigent de conserver une part d'autonomie nationale. En parallèle, les forces armées seront amenées, de plus en plus fréquemment, à remplir leurs missions dans des cadres multinationaux : ONU, OSCE, UEO, OTAN, coalitions de circonstance, etc.

[1] Référence : concept d’emploi des forces (EMA) du 11 août 1997

Dans ce contexte, les **missions** nouvellement confiées aux forces armées sont les suivantes :

- préserver en permanence les intérêts vitaux du pays contre toute forme d'agression,
- contribuer à la sécurité et à la défense de l'espace européen et méditerranéen, dans la perspective, à terme, d'une politique de défense européenne,
- contribuer aux actions en faveur de la paix et pour le respect du droit international,
- assurer les tâches de service public, notamment en renforçant à la demande les moyens et les organisations normalement chargées de la défense civile.

La bonne exécution de ces missions suppose la maîtrise des **fonctions stratégiques** correspondantes :

- la *dissuasion*, à laquelle l'armée de terre ne participe plus désormais que dans le domaine conventionnel ;

- la *prévention* qui repose principalement sur deux volets :
    * le renseignement,
    * une capacité de réaction immédiate ;

- la *projection/action* qui englobe la projection de puissance et la projection de force ;

- la *protection* qui se concentre exclusivement sur le territoire national dans le cadre de la défense terrestre (projection intérieure).



11.2. - Caractéristiques des futurs engagements :

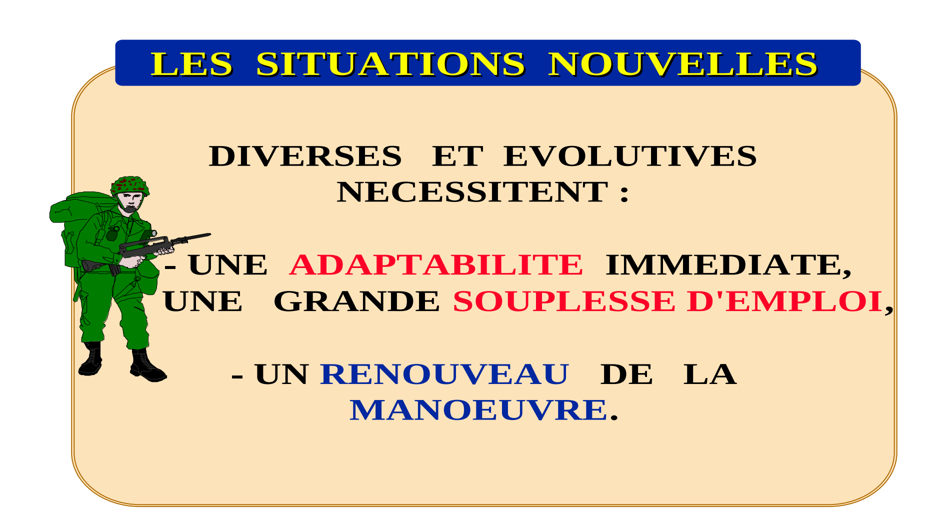
L'observation des conflits récents, comme les réflexions conduites sur les théâtres d'opérations potentiels, ont permis de dresser les principales caractéristiques des futurs engagements :

- importance, pour les autorités politiques, du *facteur financier et humain* ;

- zones d'action sans doute *lacunaires*, mais souvent *urbaines et périurbaines*, dans *des espaces de manœuvre* élargis ;

- systématisation de *règles d'engagement et de comportement* très précises et souvent contraignantes ;

- *absence de rupture entre les actions de basse et haute intensité* qui impose la mise en place de forces adaptées dès le début de l'engagement ; de fait, une brutale montée au paroxysme est toujours possible localement dans le cadre de la maîtrise de la violence, et à l'inverse, les actions de force verront se succéder des phases de très haute intensité et des moments d'accalmie relative.



12 - L'environnement stratégique

12.1. - Les menaces et les risques

Dans ce contexte, les forces armées peuvent être opposées ou confrontées à des adversaires de nature très diverse répertoriés selon quatre niveaux[2].

- Les *groupes terroristes* ou *groupes apolitiques* conduisant une action non militaire mais violente, de nature sociale, ethnique ou purement maffieuse contre un gouvernement ou une présence française. La résolution de ce type de conflit ne revient pas aux forces armées qui peuvent cependant être amenées à participer à la sécurité des ressortissants et des intérêts nationaux dans les zones concernées.

- Les *factions armées*, visant à renverser un pouvoir central cohérent disposant de forces armées structurées, au nom d'une cause religieuse, idéologique ou ethnique. Dans ce type de conflit, l'adversaire peut prendre des formes multiples, de l'organisation la plus hiérarchisée à la nébuleuse de groupes structurés en réseaux plus ou moins informels.

- Les *milices armées*, menant des actions de guerre entre elles ou contre un pouvoir central cohérent disposant de forces armées plus ou moins structurées. Les origines de ces conflits mêlent le plus souvent les causes les plus nobles aux motivations les plus sordides, le cadre d'action des parties prenantes dépassant généralement les limites étatiques reconnues. Dans ce type de conflits, les protagonistes sont souvent constitués et équipés à partir des restes d'armées régulières débandées par la défaite ou la sédition.

---

[2] Référence : mémento sur l'action des forces terrestres au sein des forces armées du 19 novembre 1997 (EMAT)

- Les *forces armées structurées* ou *étatiques* luttant aux ordres des gouvernements reconnus, pour la conquête ou la défense de territoires et des ressources qu'ils contiennent. Les niveaux d'armement, d'équipements et les modes opératoires de tels protagonistes peuvent considérablement varier selon les régions de l'affrontement.

Contrairement au quatrième niveau qui nécessite un engagement de forces lourdes et interarmées, les *trois premiers niveaux* demeurent en toutes circonstances la *priorité des troupes au sol - et parmi elles, l'infanterie* -, les seules à même d'assurer le recueil des renseignements indispensables à la maîtrise des situations et d'avoir un effet significatif sur le milieu. L'infanterie y jouera donc un rôle conséquent.

Enfin, s'agissant de la conduite de ses opérations, l'adversaire potentiel est susceptible d'avoir les comportements suivants :

- une *notion de la valeur de la vie humaine* qui peut être *différente*, voire inversée par rapport à celle des pays occidentaux,
- des *changements d'attitude* brusques et souvent inattendus,
- pour les trois premiers niveaux de la menace, un engagement préférentiel dans les *milieux très compartimentés*, notamment le milieu urbain, qui sont favorables aux actions imbriquées et donnent la possibilité d'utiliser la population comme otage,
- une *considération équivoque des règles d'engagement* fondée sur des cultures parfois foncièrement différentes.

12.2. - Le milieu

Dans les futurs engagements, le **milieu humain** représentera un facteur essentiel dans la conduite des opérations au point d'en devenir un acteur à part entière ; à ce sujet, les points suivants méritent d'être mentionnés :

- la présence des populations dans les zones d'engagement sera permanente : il sera donc nécessaire de limiter les effets collatéraux ;
- en outre, jamais neutres, souvent versatiles, parfois résignées et soumises aux autorités militaires ou politiques, ces dernières seront toujours un enjeu, voire un instrument, pour les parties en présence.

La maîtrise du milieu passe donc obligatoirement par l'établissement du contact avec ces populations, et en corollaire, par la présence de troupes débarquées sachant agir de manière imbriquée.

Concernant le **milieu physique**, il se caractérise par sa diversité et par l'omniprésence des *zones urbaines ou périurbaines* où se dérouleront l'essentiel des opérations puisque c'est dans les villes que se situent le plus souvent les enjeux du conflit. En règle générale, les tirs directs et précis y seront systématiquement privilégiés, les zones d'observation et d'application des feux limitées dans la profondeur, et les espaces de manœuvre réduits : l'infanterie pourrait y avoir un rôle prédominant.



12.3. - Les médias

Le développement de la présence des médias au plus près des actions sur le terrain, là où les images les plus fortes peuvent être recueillies, se confirme comme un fait incontournable et d'importance majeure dans les opérations actuelles et futures.

Souvent transmises très rapidement avec des moyens aussi ou plus performants que ceux des forces armées, ces images sont de nature à créer un impact significatif sur l'opinion publique nationale ou internationale au point de peser parfois sur les termes de l'engagement militaire.

En outre, cette puissance médiatique peut être utilisée comme moyen d'action par l'adversaire ou un belligérant. A ce titre, le moral de la troupe, l'appréciation du commandement, ou encore l'opinion publique locale peuvent être influés ou retournés.



13 - La refondation de l'armée de terre

En complément de cette nouvelle donne stratégique, les principales conclusions induites par la refondation de l'armée de terre ne sont pas sans conséquences quant à l'emploi des unités.

Le format de celle-ci, en forte réduction, conduit à privilégier une *logique de métier*, qui ne trouve la plénitude de son expression que dans une logique interarmes.

De plus, comme l'ont prouvé les engagements récents de l'armée de terre, l'infanterie sera le plus souvent majoritaire dans la constitution de la force terrestre et donc très largement sollicitée au regard de ses effectifs. Cette contrainte tend à favoriser *l'économie des moyens* dans son emploi et à ne pas la disperser dans des tâches annexes, telles que les missions dites "TTA" ou de protection des autres composantes par exemple.

Enfin, le *principe de modularité* et la différenciation quasi systématique entre l'organisation du temps de paix et les structures opérationnelles vont réclamer le développement de grandes qualités d'interopérabilité, d'adaptabilité et de souplesse. En contrepartie, cette modularité a des limites et, pour l'infanterie, le groupement nominal devrait s'articuler autour d'un noyau dur constitué au minimum à partir de trois unités de combat d'infanterie et d'une composante appuis (cf. paragraphe IV).



14 - La nouvelle doctrine de l'armée de terre[3]

Résultante des évolutions stratégiques d'une part et des enseignements tirés des engagements récents d'autre part, une doctrine d'emploi des forces terrestres vient d'être élaborée. Elle définit le socle sur lequel doit reposer la doctrine d'emploi de l'infanterie.

A cet égard, les forces terrestres peuvent être employées dans un cadre **de maîtrise des situations** :

* par une présence et par des actions limitées pour contrôler un espace terrestre,
* si besoin, par une présence renforcée avec usage de la force,
* en appliquant le principe de modération, quant à l'usage de cette force,
* et en préservant la réversibilité à chaque phase de l'engagement,

tout en conservant **la capacité d'emporter la décision par des actions de coercition.**

Ainsi, le nouveau contexte se caractérise par une extension des missions dévolues à l'armée de terre et notamment à l'infanterie, sur des théâtres d'opérations diversifiées, face à une menace multiforme et évolutive, dans un environnement très complexe, nécessitant une grande aptitude à appréhender en permanence les évolutions de situation, une capacité d'adaptation particulièrement élevée et le respect des logiques de métier dans l'emploi des unités.

*Autant d'éléments qui militent pour la recherche d'un **effort de cohérence** dans l'emploi de l'infanterie et d'une tentative de définition de ce que pourraient être les **principes d'emploi** d'une fonction qui sera le plus souvent au cœur de la décision, quel que soit le mode opératoire privilégié.*

---

[3] **Références** :

- Mémento sur l'action des forces terrestres au sein des forces armées.
- Forces terrestres en opérations.

II - FONDEMENTS DE LA DOCTRINE OPERATIONNELLE DE L'INFANTERIE

Les caractéristiques qui viennent d'être évoquées ont conduit l'infanterie à changer de posture. Très concrètement, cela s'est traduit par :

- une réorganisation complète des régiments, avec notamment l'abandon ou la réduction de certaines capacités (perte des compagnies de chars des régiments mécanisés et des moyens consacrés exclusivement à l'autodéfense antiaérienne, réduction des moyens antichars moyenne portée - l'équivalent d'une section par régiment- et des appuis mortiers),

- une diversification des équipements avec, en particulier, la systématisation de la double dotation et le développement de matériels spécifiques à l'infanterie,

- une généralisation de la protection sous blindage à tous les régiments de l'arme (VBL, VAB ou AMX10P, à terme VBCI),

- la prise en compte du futur système combattant et l'intégration des moyens techniques jusqu'au niveau individuel, notamment pour ce qui concerne l'information (communication intra-groupe), la capacité tous temps (optronique) et la précision du tir (FAMAS INF).

A ce titre, contrairement aux schémas antérieurs, **l'HOMOGENEITE et l'UNICITE** de l'arme ont été privilégiées autant en termes de structures que d'équipements. Cette évolution n'est d'ailleurs pas contradictoire avec le développement en nombre limité de matériels très spécifiques, pour satisfaire des besoins opérationnels ponctuels dûment identifiés et assurés en double qualification par quelques régiments.

Mais au-delà de ces transformations, il existe des **capacités génériques** qui constituent le socle sur lequel doivent reposer, non seulement son évolution, mais aussi son emploi opérationnel, son entraînement, ses équipements, et les ressources humaines qui lui sont consacrées.

21 - Une finalité

Dans le cadre du nouveau contexte développé précédemment, qui privilégie entre autres la logique de métier induite par la réduction des effectifs et l'application du principe de modularité, l'infanterie doit se recentrer sur sa **finalité première : le combat débarqué au contact**, **après approche sous blindage.** Ceci n'est pas sans conséquence sur l'emploi, mais aussi sur les structures ou les équipements.



22 - Les caractéristiques fondamentales

Les caractéristiques qui identifient le fantassin relèvent pour l'essentiel de son état de combattant au sol, en permanence au contact, à vue de l'adversaire ou des populations, non systématiquement lié à un système d'arme, et doué d'une grande adaptabilité. Doté d'un véhicule de combat blindé, de systèmes d'aide à l’observation et de moyens de communication techniquement performants, il est adapté aux exigences du combat moderne et interarmes.

Dans tous les cas, valorisant ces caractéristiques, l'apport de la technologie contribuera :

- à donner les moyens de prendre l'ascendant sur l'adversaire,
- à favoriser l'intégration du groupement interarmes à dominante infanterie dans une force terrestre de haute intensité.

Ce premier constat dérive sur deux invariants qui spécifient d’emblée l’infanterie dans le cadre interarmes des engagements futurs :

- l’infanterie est pratiquement la seule arme pour laquelle **le ou les systèmes d’armes sont mis au service de l’homme** qui constitue une grande partie du système d’armes à lui tout seul ;

- *a contrario*, chaque formation d’infanterie est déjà par elle-même un **système interarmes autonome** avec ses éléments de choc et de mouvement, ses appuis et son environnement (FAMAS → mortiers 120mm ou HOT).

- Des qualités intrinsèques :

Outre ces données de base, l'infanterie possède également des qualités propres :

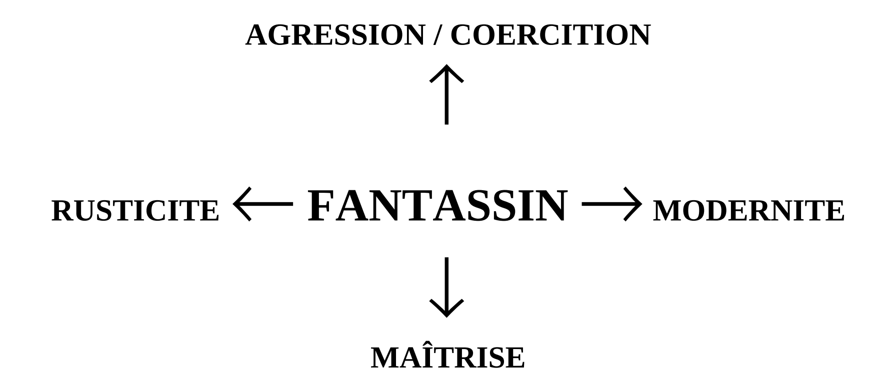
→ *l'agilité, la furtivité ou la discrétion, la fluidité, alliées à de bonnes capacités de détection* visuelle et auditive,

→ des *capacités propres d'agression directes et indirectes*, permettant la mise en œuvre de feux variés, puissants et totalement maîtrisés,

→ un *impact médiatique très fort, mais parfaitement modulable dans l'action* au regard de systèmes d'arme beaucoup plus marquants,

→ un *rapport coût-efficacité intéressant* pour le décideur politique

- Une situation au cœur des engagements futurs :



- Une constante :

Alors que l'armée de terre est appelée à se déployer dans un milieu par nature complexe, diffus, hétérogène, au même titre l'infanterie embrasse la quasi-globalité de cette COMPLEXITE. Celle-ci s'exprime autant dans la diversité des milieux d'engagement que dans la multiplicité des moyens et des savoir-faire à mettre en œuvre. Cette caractéristique apparaît donc comme une constante du métier de fantassin.

COMPLEXITE DU METIER

23 - Les capacités tactiques

Quels que soient les niveaux d'engagement, du conflit haute intensité à la crise limitée, dont les missions de maintien ou de rétablissement de la paix, l'infanterie interviendra dans le cadre du *combat de mêlée* qui est en général *l'aboutissement du combat interarmes*. Dans ce contexte, elle présente un certain nombre de points forts sur lesquels il sera possible de s'appuyer lorsqu'il s'agira de concevoir la manœuvre ou de définir les moyens à mettre en œuvre. Ces capacités sont essentiellement déterminées par son aptitude à remplir certaines missions plus que d'autres, et par les savoir-faire tactiques de ses personnels.

C'est ainsi qu'on peut la définir comme :

- L'arme du **combat rapproché** après **approche sous blindage** en bénéficiant au maximum de la protection et de la capacité d'appui directe offerte par le véhicule de combat, ainsi que par les appuis internes et externes, directs ou indirects.

- L’arme du **contact,** de la **proximité** et de la **permanence** de ce contact. A ce titre, elle est quasiment la seule à maintenir dans la durée un rapport d'homme à homme qui peut aller :

  - de la main tendue à la mise en œuvre de moyens coercitifs individuels ou à l'application de feux puissants et maîtrisés,
  - de l'imbrication avec les populations à l'affrontement direct avec un adversaire ou une force militaire organisée.

- L'arme du **combat décentralisé** sans bouleversement de ses structures organiques. Elle dispose ainsi en propre d'une capacité autonome prolongée du fait de structures souples jusqu'aux plus bas échelons qui favorisent la dispersion, l'isolement et donc l'initiative.

Ces trois capacités bien identifiées dérivent sur une capacité globale qui est celle de l'armée de terre en général **-** *la capacité de contrôle du milieu -, mais qui pour l'infanterie se décline selon des modalités plus étendues :* ***le CONTROLE DU MILIEU DANS LA DUREE ET DANS L'ESPACE.***

24 - Les aptitudes

En parallèle, les équipements et l'organisation découlant des capacités précédentes confèrent à l'infanterie des aptitudes particulières qui lui permettent d'accomplir sur le terrain des tâches bien déterminées. Dans ce cadre, elle peut être considérée comme :

- L'arme de la **gradation** et de la **polyvalence** : la variété de ses armes, la richesse de sa gamme (du FAMAS au mortier et au missile) et des missions qui peuvent lui être confiées, la pratique presque généralisée de la double dotation, la

placent en situation favorable quand il faut simultanément allier la modération en maîtrise de la violence, et la puissance de feu en action de coercition. Très souple d'emploi et apte à nuancer la force, elle offre au décideur une grande *réversibilité stratégique*, en particulier dans les premiers temps de l'engagement.

- L'arme des **préliminaires** et des **conclusions de l'action** : apte à l'urgence, elle est en effet présente dès l'entrée sur le théâtre, en complément ou immédiatement après les forces spéciales (saisie initiale de points clés, de têtes de pont, de zones de déploiement) ; elle concrétise également par son engagement et sa présence en fin d'action le succès ou l'échec des opérations.

- L'arme des **actions en terrain difficile à l'intervisibilité réduite** (végétation dense, reliefs accentués, zone urbaine notamment) et de la mise en place par la **3eme dimension,** du fait de son agilité, de sa fluidité, et des équipements spécifiques dont elle est progressivement dotée.

25 - <u>Les vulnérabilités et les limites</u>

Les mêmes raisons qui ont milité en faveur des capacités ou aptitudes précédentes conduisent en contrepartie à limiter l'emploi de l'infanterie dans certaines situations particulières ; elles contribuent également à mettre en exergue certaines vulnérabilités qu'il est impératif de prendre en compte lors de toute planification opérationnelle.

- **Toujours à portée** de l'adversaire, de l'ennemi ou de son vis-à-vis, elle est, plus que les autres et malgré l'évolution de la protection, vulnérable à l'ensemble des armes du champ de bataille. C'est pourquoi les situations offrant des masques et des protections naturelles ou artificielles seront systématiquement privilégiées. A terme, la mise en service du VBCI et du système combattant FELIN[4] réduira sensiblement cette vulnérabilité.

- De la même façon, le **taux d'usure et d'attrition** est une donnée permanente à prendre en compte lors de l'élaboration des ordres, notamment pour ce qui concerne les moyens en infanterie à mettre en œuvre dans des actions de haute intensité. Cette notion va de pair avec la **nécessité du nombre** qui milite contre "l'émiettement" à l'excès des unités. Ce constat n'est pas antinomique de l'isolement et de la dispersion ; il signifie simplement que la dislocation des cellules organiques (unités, sections, groupes) au profit de la combinaison interarmes doit être évitée. Elle peut en contrepartie être recherchée pour des missions très particulières confiées à un groupement à dominante infanterie.

- Enfin, la mobilité du fantassin une fois débarqué impose de ne pas négliger la notion de **délai** dès lors qu'il s'agit de changement d'attitude en cours d'action, de redéploiement ou d'échelonnement des phases de la manœuvre. Encore que la communication intra-groupe améliore déjà considérablement la réactivité jusqu’aux plus bas échelons.
  En revanche, embarqué, le fantassin est parfaitement apte à suivre le rythme de la manœuvre aéroterrestre et d'apporter, dans ce cadre, la plus-value de ses savoir-faire.

---

[4] FELIN : fantassin à équipements et liaisons intégrés

Au sein du combat interarmes, l'infanterie est ainsi apte à prendre une part prépondérante dans le combat de mêlée au contact comme dans les missions de maîtrise de l'espace terrestre, d'autant que la valorisation actuelle de ses équipements contribuera à atténuer les vulnérabilités constatées. Participant à la quasi-totalité des phases de l'engagement aéroterrestre, du début à la fin des opérations, elle inscrit toutes ses actions dans la durée et dans l'espace.



III - LES PRINCIPES D'EMPLOI DE L'INFANTERIE

31 - Principes généraux

Evoluant le plus souvent sous blindage dans toutes ses composantes, l’infanterie participe directement à toutes les phases de l’engagement aéroterrestre, dans la zone des contacts, dans les intervalles, et si nécessaire dans la profondeur. Dans les engagements de faible intensité, elle est au cœur de l’action grâce à sa faculté d’adaptation engendrée par sa capacité de contact avec le milieu humain.

Ses capacités sont particulièrement adaptées aux terrains difficiles et aux milieux extrêmes. L’infanterie y sera le pivot des engagements, en particulier dans les **zones urbaines et périurbaines**. Celles-ci, siège des pouvoirs politique, économique et de l’information, concentrant la quasi-totalité des populations, seront les enjeux privilégiés des engagements terrestres.

Compte tenu de son format, de sa nouvelle organisation et de son poids relatif dans l’armée de terre professionnelle, l’infanterie, en dépit de ses appuis internes, ne peut prétendre à l’universalité ni à l’autonomie d’action ; son emploi n’est optimal que dans un cadre interarmes. Cependant cette coopération interarmes, quelquefois réduite à l'excès au simple échange d’unité (mixage), ne doit pas être figée mais adaptée au besoin selon le cadre de l’action.

L'optimisation de l'emploi de l'infanterie conduit à définir une **classification** qui s'appuie sur le **rôle qu'elle peut tenir** en fonction de l'effet tactique recherché. Concernant les armes de mêlée, l'équilibre sera d'ailleurs toujours à rechercher entre un groupement à dominante infanterie ou à dominante blindée.



32 - <u>Adéquation de l'infanterie aux missions interarmes</u>

L'infanterie peut remplir un large éventail de missions dans les action offensives - au contact et dans la profondeur - défensives et de sûreté.

Les missions proposées dans cette partie s'appliquent au seul niveau du **groupement à dominante infanterie** dans le cadre de la **manœuvre interarmes**. Des structures et des organisations possibles de ce groupement sont explicitées dans le quatrième paragraphe.

En tout état de cause, et au-delà de cette classification, la place de l'infanterie sera toujours déterminée par la *nature de l'ennemi* et par *l'objectif terrain* à atteindre.

32.1. - Acteur principal ou majeur

Le chef interarmes pourra employer l'infanterie en tant qu'acteur principal dans les missions suivantes :

_ **actions de coercition** :

- tenir une ligne, un accès ou une zone (ligne de débouché, de recueil, zone de stationnement),
- fixer,
- couvrir (flanc garde fixe),
- attaquer en souplesse (incluant les actions avec mise en place amphibie),
- interdire (du coup d'arrêt à la défense ferme en fonction du cadre espace-temps),
- réduire un ennemi installé,
- s'emparer d'une zone par 3ème dimension (centres déterminants, points décisifs) ou après infiltration,
- contrôler les zones conquises (centres déterminants, points décisifs),
- défendre une zone (défense d'usure),
- attaquer en force[5],

[5] Uniquement en zone urbaine ou en terrain difficile

- conduire des actions dans la profondeur,

- et surtout, *mener des actions en zones urbaines*

_ actions de maîtrise de la violence :

- surveiller une zone ou un espace,
- contrôler une zone (en particulier la ou les zones de déploiement),
- contrôler le milieu (y compris humain et non obligatoirement hostile),
- s'interposer,
- interdire un point, une zone ou une ligne,
- protéger ou participer à une évacuation des ressortissants.

32.2. - Acteur complémentaire

Le chef interarmes pourra employer l'infanterie en tant qu'acteur complémentaire dans les missions suivantes :

_ actions de coercition :

- renseigner,
- conquérir une zone de manœuvre, notamment dans un espace géographique compartimenté,
- interdire une direction,
- participer à un raid blindé (sûreté et réduction de résistances dépassées),

- participer à une attaque ou à une contre-attaque blindée,
- participer à une manœuvre de rupture,
- soutenir,
- freiner.

_ actions de maîtrise de la violence :

- contrôler une zone ouverte,
- intervenir en réaction.

32.3. - Acteur moins adapté

Le chef interarmes devra éviter d'utiliser l'infanterie en tant qu'acteur principal dans les missions suivantes, sauf à consentir des renforcements importants :

- mener un combat de rencontre,
- reconnaître offensivement[6],
- jalonner,
- attaquer dans la foulée,
- contre-attaquer en réaction,
- franchir en autonome

est évident que dans les terrains fortement compartimentés ou cloisonnés (ZUB, bocages, forêts), l'infanterie s'avèrera plus apte à accomplir ce type de mission. Conformément à la définition du TTA 106, la reconnaissa fensive, différente de la simple reconnaissance, laisse supposer une notion de force et de niveau élevé (cf. l'évocation du feu nucléaire dans la déf.) qui dépasse les capacités du GTIA à dominante INF.

32.4. - Acteur non spécialisé ou banalisé

Pour ce qui relève des missions TTA, il est important de noter que l'action conjuguée de la logique de métier et de l'arrivée d'équipements spécifiques à l'infanterie évacue par elle-même la confusion qui a pu exister jusqu'ici dans l'emploi de certaines unités non spécialisées. A ce titre, les enseignements tirés des engagements récents confirment la nécessité de systématiquement déployer sur le terrain des unités adaptées aux besoins opérationnels, y compris lors d'opérations de très basse intensité.

Le chef interarmes pourra donc employer indifféremment l'infanterie dans les missions TTA suivantes :

- escorter,
- assurer la sûreté rapprochée d'un dispositif,
- assurer la sécurité des prisonniers, des points sensibles,
- surveiller (notamment en mettant en œuvre des points de contrôle fixes),
- ...

En effet, il est admis que ces missions, correspondant aux missions de « sécurité générale » et de « défense du territoire », peuvent être remplies par des unités dites TTA en cas d'absence de menace clairement identifiée. Dans ce cadre, la notion d'évaluation initiale des risques est capitale de façon à déployer d'emblée sur le théâtre la force adaptée à la menace réelle ou potentielle.

33 - Les spécificités

L'infanterie développe, en outre et au même titre que d'autres fonctions, des **spécificités** qui sont susceptibles de valoriser les capacités originelles génériques. Si certaines permettent plus particulièrement de faciliter les opérations d'entrée sur le théâtre (amphibie, assaut par air, ...), d'autres peuvent être utilisées dans l'ensemble des phases de l'engagement (aéromobilité, zones montagneuses), d'autres encore correspondent à des savoir-faire particuliers (outre-mer).

Ces spécificités **-** richesse pour l'infanterie et l'armée de terre **-** se caractérisent par l'aptitude qu'ont certaines formations à développer une double capacité : métier et spécificité. Elles participent en outre à la cohésion et à l'acquisition des forces morales.

A terme, chacune des unités pourrait posséder une spécificité complémentaire dont certaines ne sont pas à ce jour déterminées. Ainsi en va-t'il, par exemple, des formations blindées-mécanisées dont il serait paradoxal que les spécialités ne soient pas valorisées, et pour lesquelles des études particulières sont en cours.

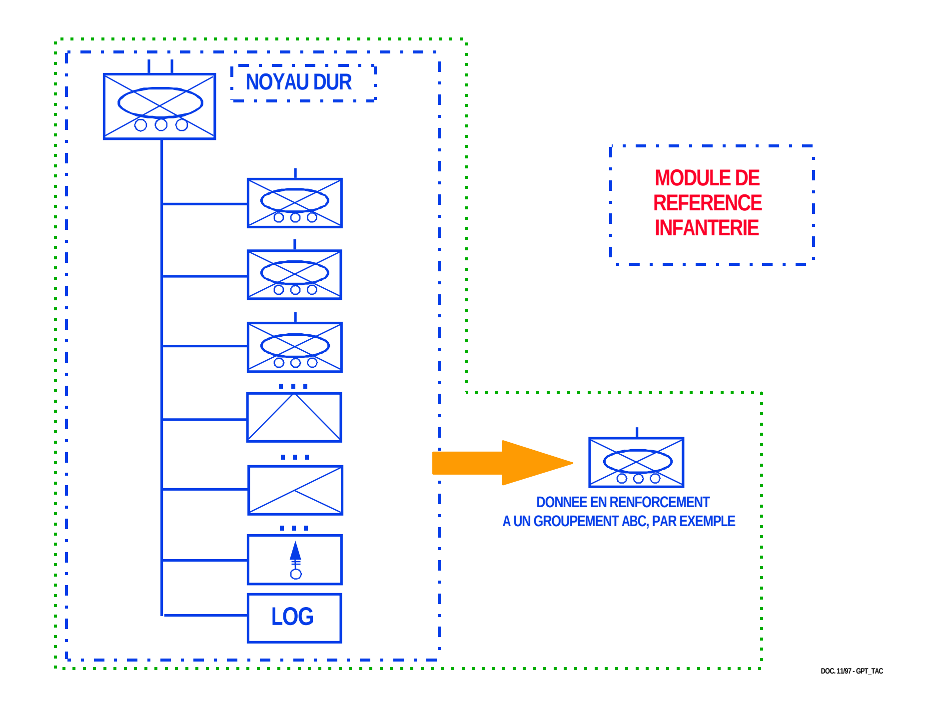
IV - LE GROUPEMENT D'INFANTERIE - SES CAPACITES

41 - Principes d'organisation

41.1. - Constitution du noyau dur infanterie.

Le *noyau dur infanterie* sera dans la mesure du possible constitué à partir de la partie projetable d'un même régiment.

Il devra disposer en propre de moyens de commandement, de moyens de renseignement (SRR[7]), de moyens d'appui feux (SAC[8], section mortiers) et d'appui mouvement (SRR), de moyens logistiques propres, et d'au minimum trois unités de combat à trois sections d'infanterie et une section d'appuis.



---

7 SRR : section de reconnaissance régimentaire

8 SAC : section antichar (MILAN - ACMP)

41.2. - Le groupement tactique interarmes à dominante infanterie[9]

Le groupement tactique interarmes à dominante infanterie devra disposer de **quatre** pions tactiques au minimum qui lui permettront :

- de manœuvrer,
- de répondre au principe d'autonomie opérationnelle et de liberté d'action,
- de disposer d'une réserve immédiatement disponible au niveau du groupement,
- de réaliser des mixages par échange éventuel d'unité élémentaire - base du caractère interarmes et/ou interallié de la force constituée -,
- et de varier les articulations en fonction des missions, du milieu, des circonstances.

Il doit en outre disposer d'une autonomie relative :
- de commandement et de liaisons pour conduire l'action en cours et préparer la manœuvre future,
- de renseignement pour acquérir, traiter et exploiter l'essentiel des renseignements dans sa zone d'intérêt,
- de logistique et de soutien.

Pour valoriser son action, il est également souhaitable qu'il bénéficie de renforcements :
- d'appui feux directs et indirects,
- d'appui à la mobilité, de sauvegarde et de contre mobilité.

Ceux-ci doivent être complétés par des moyens lui permettant d'assurer la sûreté de son dispositif (section de protection de PC).

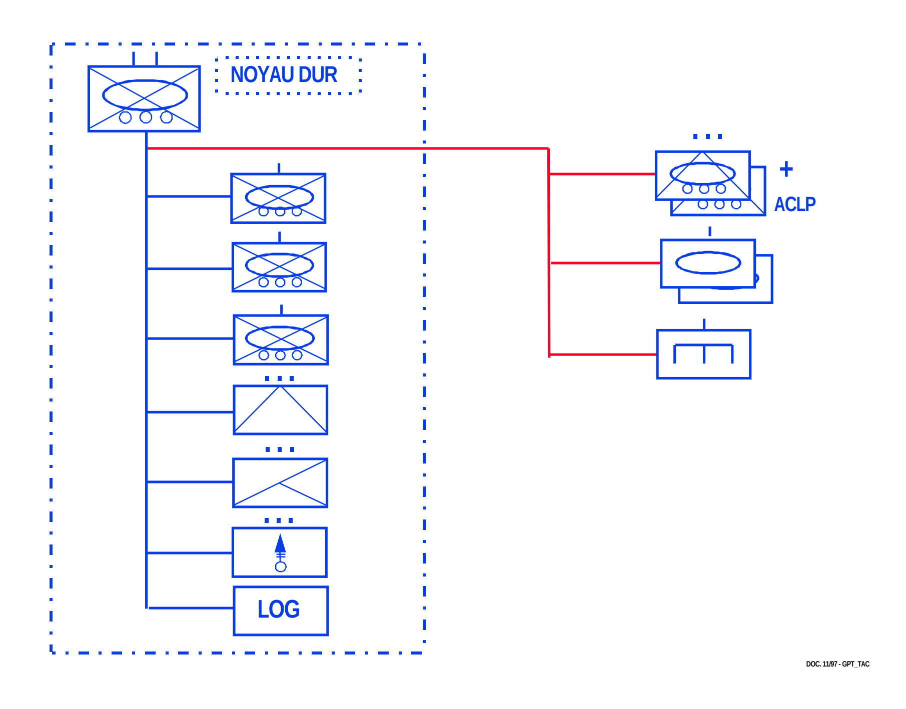
LE GROUPEMENT D'INFANTERIE NE DOIT PAS ÊTRE UN EMPILEMENT OU UNE SIMPLE SOMME DE MOYENS REGROUPES À LA DEMANDE, MAIS UN EQUILIBRE DE CAPACITES POUR FAIRE FACE À DES FAMILLES DE MISSIONS.

[9] GTIA à dominante

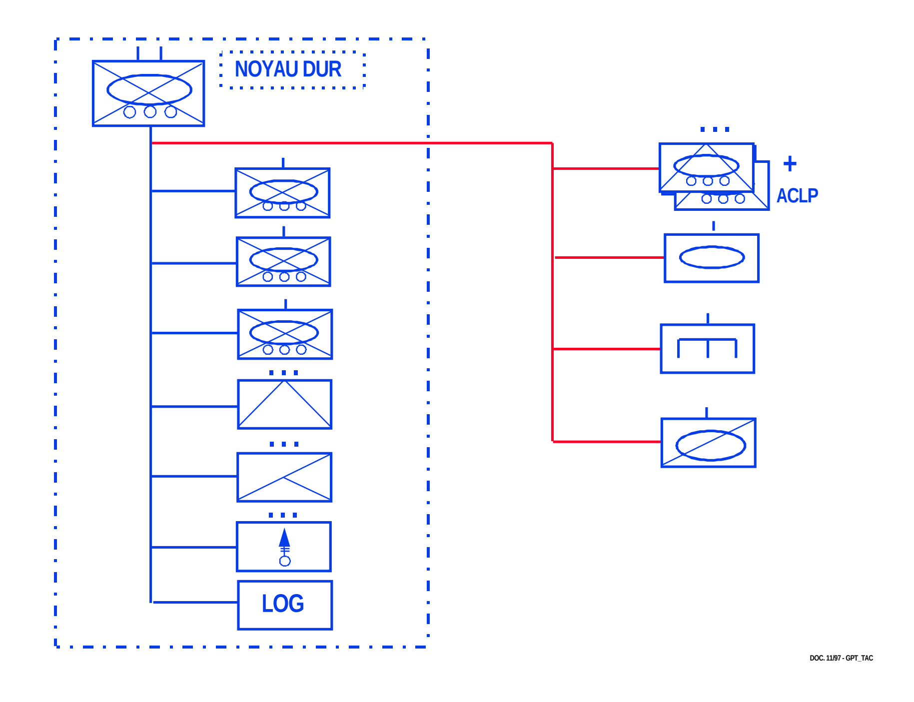
42 - Exemples de groupements génériques à dominante infanterie

Les structures de groupement opérationnel déclinées ci-dessous sont proposées à titre indicatif de façon à favoriser la constitution de forces de manœuvre adaptées à chaque situation tactique. Elles pourront être affinées dans le cadre des travaux de rédaction du manuel d'emploi du groupement à dominante infanterie. Simultanément, un éventail des missions possibles sera associé à chacun de ces groupements.

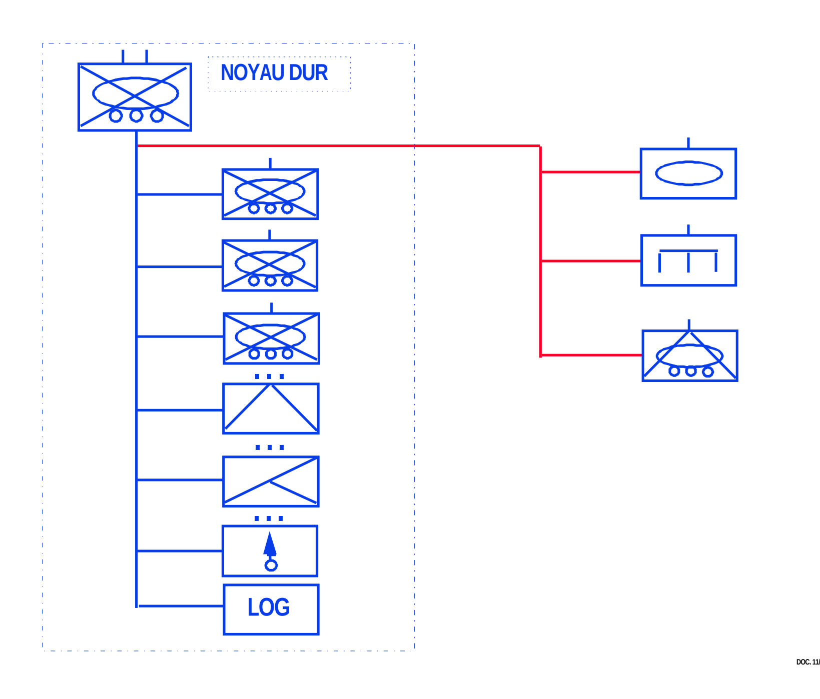
42.1. - En action offensive



Pour des missions de reconnaissance offensive dans les milieux adaptés, ce groupement peut être aménagé :

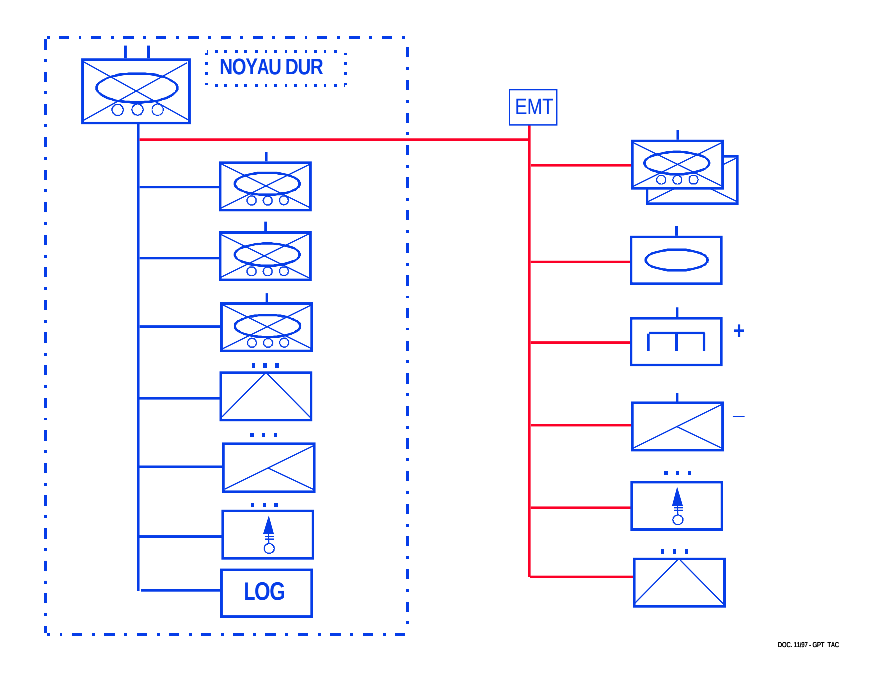


42.2. - En accompagnement d'action blindée

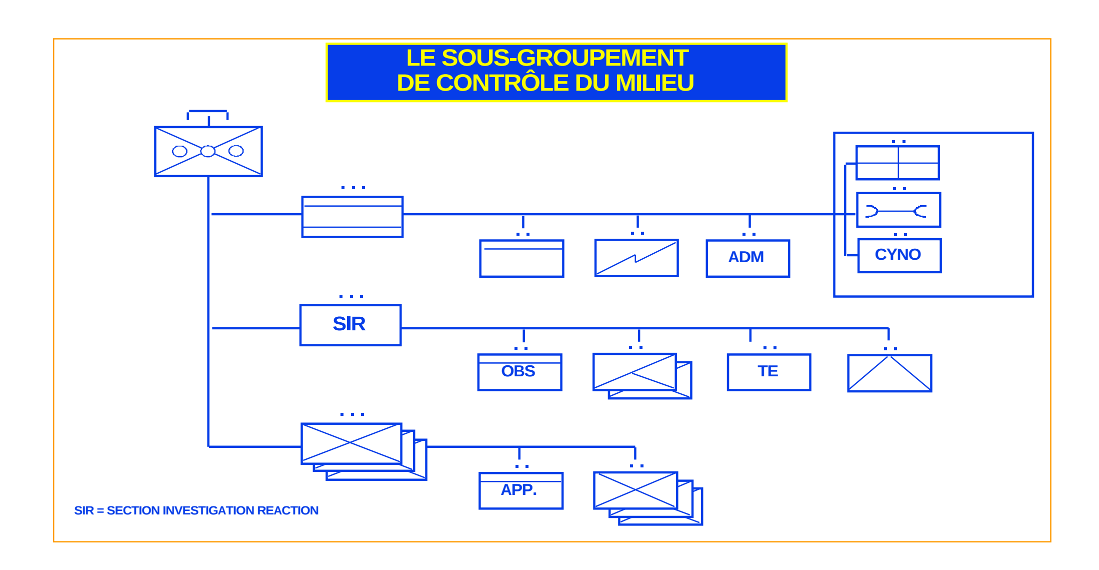


DOC. 11/97 - GPT_TAC

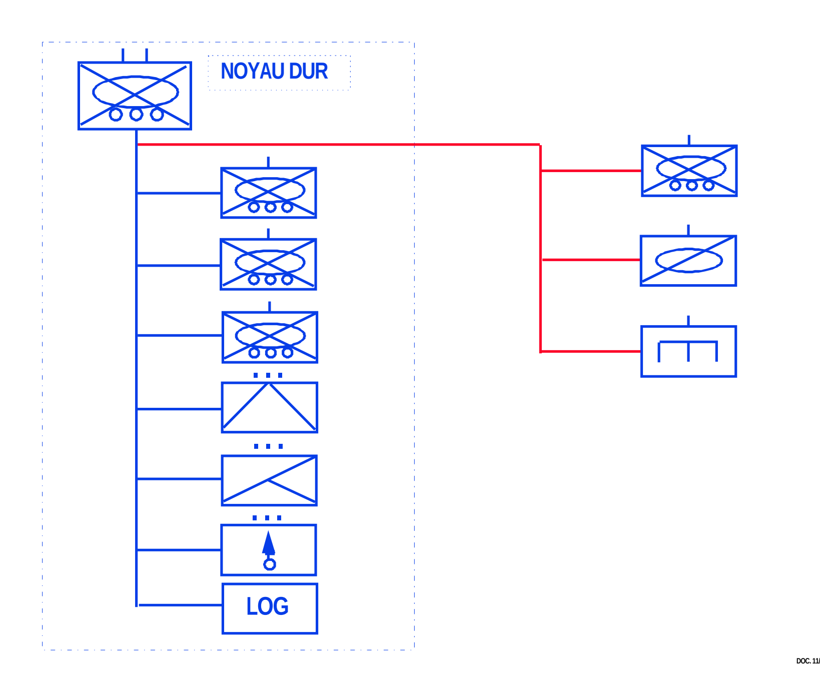
42.3. - En combat en zone urbaine



Pour le contrôle de zone en milieu urbain, des structures légères du niveau sous-groupement ont été expérimentées récemment. S'appuyant sur des cellules particulières constituées à la demande, à partir des pions organiques du régiment, elles ont fait la preuve de leur efficacité.



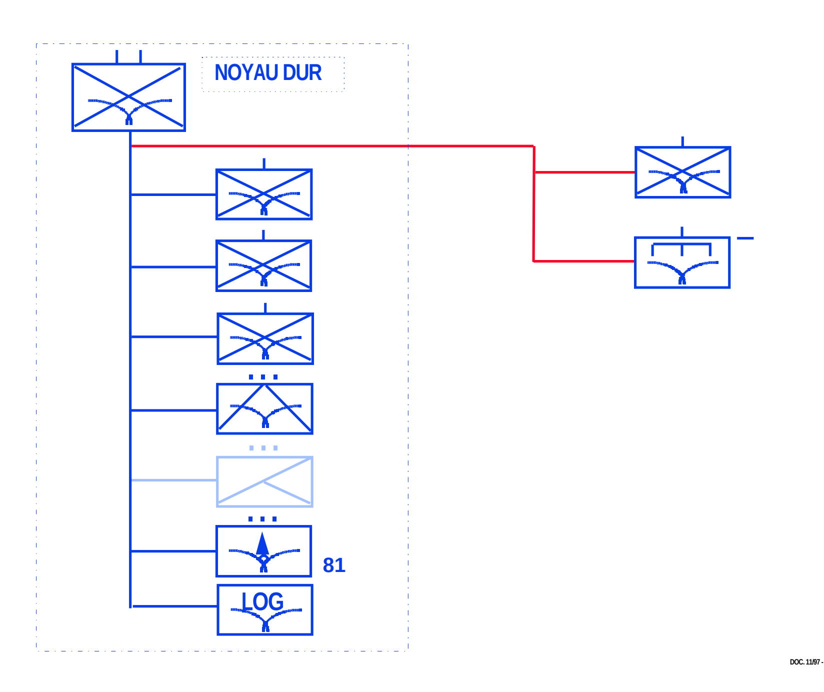
42.4. - En contrôle de zone



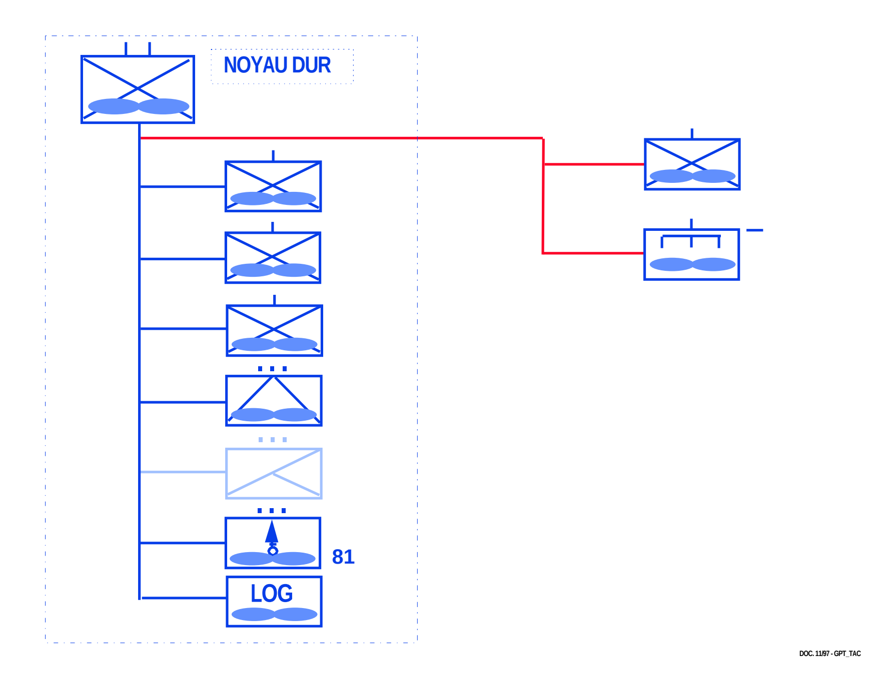
DOC. 11/97 - GPT_TAC

42.5. - En saisie de point clé par la troisième dimension

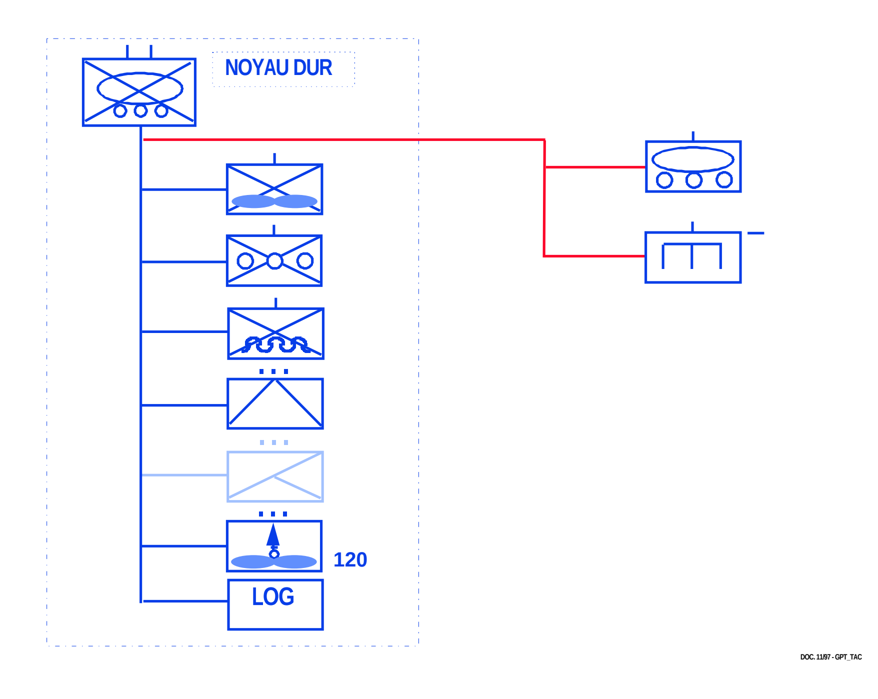
- aéroportée



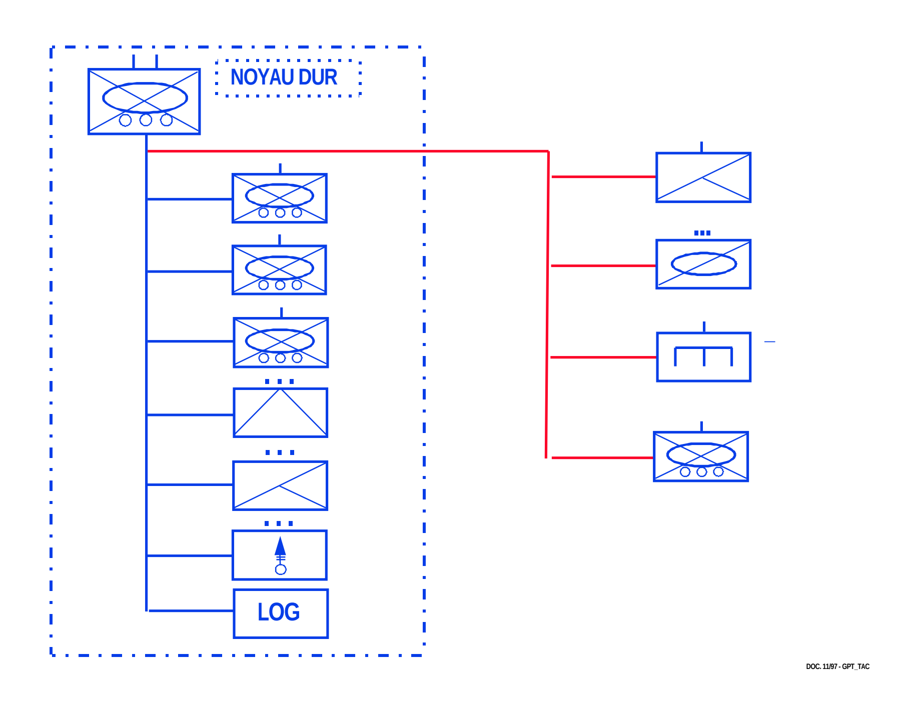
- aéromobile



42.6. - En saisie de plage



42.7. - En extraction de ressortissants



43 - Données particulières

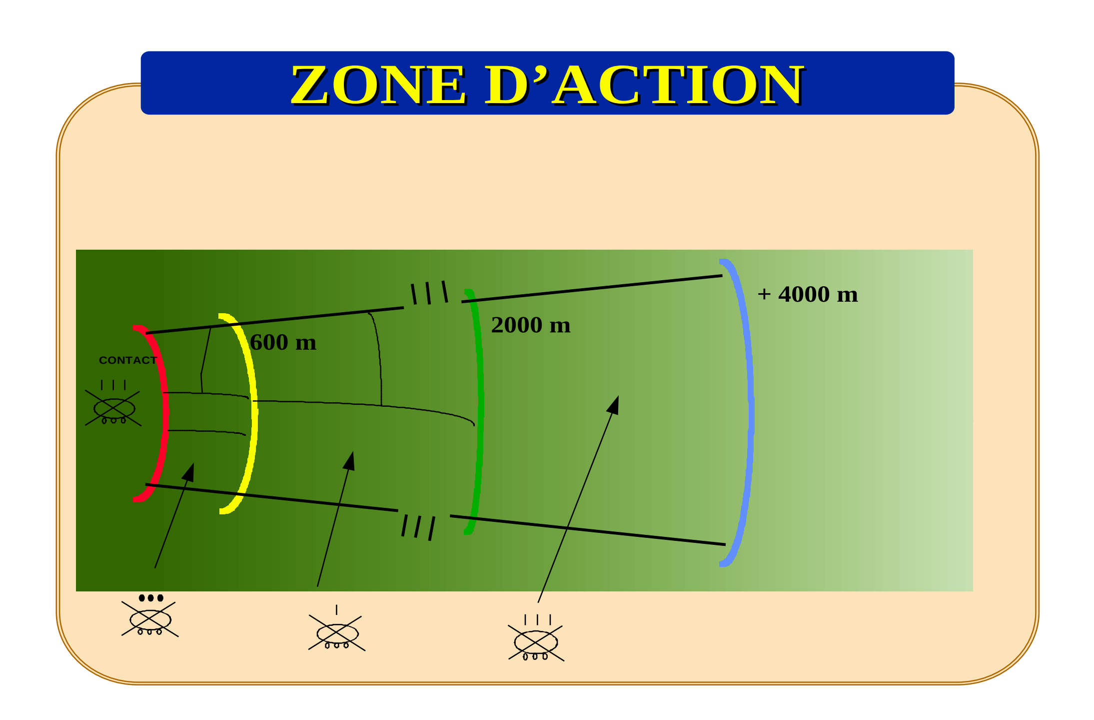
43.1. - Zones d'action et d'engagement

Dans l'attente d'études plus approfondies, il est prématuré de tenter de définir les *zones d'action et d'engagement* du groupement à dominante infanterie. A cet effet, il pourra toujours être utile de se référer aux données précédentes concernant l'emploi des régiments.

En fonction des différents modes d'action ces dernières sont variables ; mais pour ce qui concerne les zones d'action, elles peuvent être rapportées en moyenne à la portée des systèmes d'armes mis en œuvre au niveau considéré.

C'est ainsi que pour le **régiment** elle dépasse en profondeur les **4000 m** (mortiers de 120 mm, HOT), alors que pour la compagnie cette zone peut être estimée à **2000 m.**

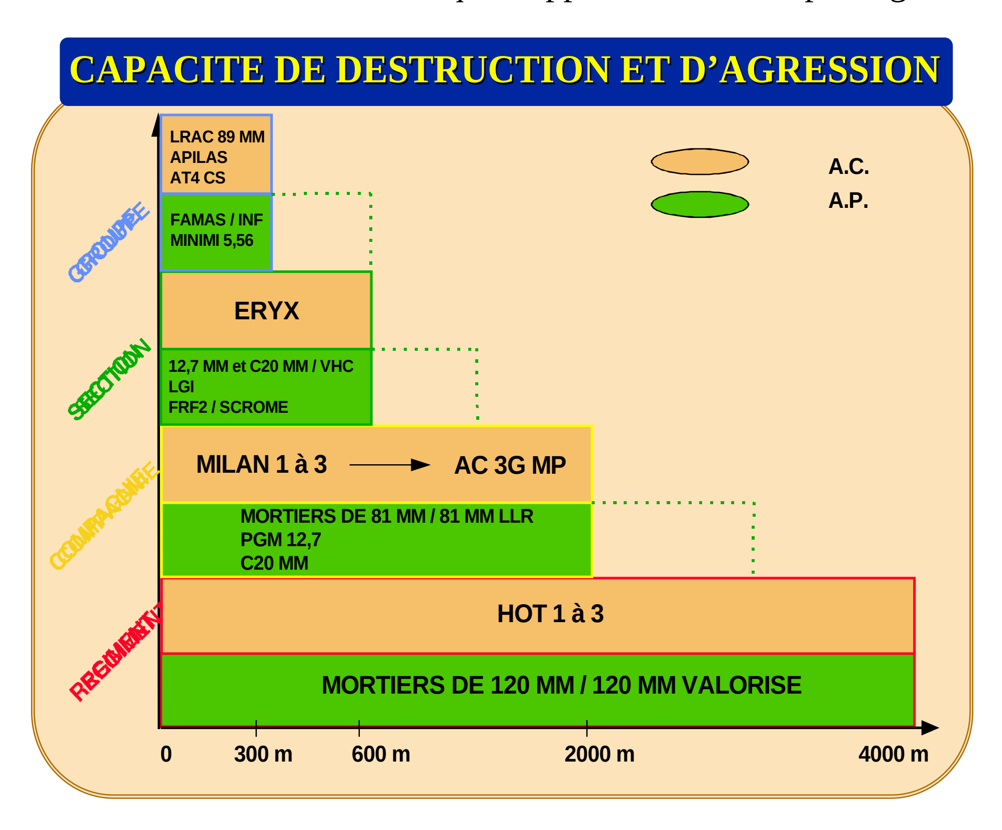
Au niveau de la **section**, l'arrivée de l'ERYX, de la MINIMI et du lance-grenades individuel (LGI), comme la valorisation des FRF2, permettent d'obtenir un saut qualitatif de 300 m à **600 m** minimum.



43.2. - Capacité d'agression et de destruction (AP et AC)

L'infanterie doit pouvoir détruire ses adversaires. Cela se traduit pour le fantassin par la mise en œuvre d'une panoplie de moyens complémentaires lui permettant d'appliquer des feux de 0 à plus de 4000 m, avec en particulier des capacités autonomes de tir dans la profondeur grâce aux mortiers de 120 mm et aux missiles HOT/ACLP. Les effets peuvent être destructeurs ou neutralisants, éventuellement incapacitants, et peuvent s'appliquer dans le domaine antichar, antipersonnel, et par dérivation en anti-abris ou « antibunkers ». Face à la menace 3eme dimension, représentée essentiellement par les hélicoptères armés, seuls des moyens d'autodéfense sont mis en œuvre.

Le croquis ci-dessous explicite la *gamme des moyens* déployés à chaque niveau d'emploi, du groupe de combat au régiment. Ceux-ci contribuent autant à la maîtrise de la force qu'à l'application d'une riposte graduée.

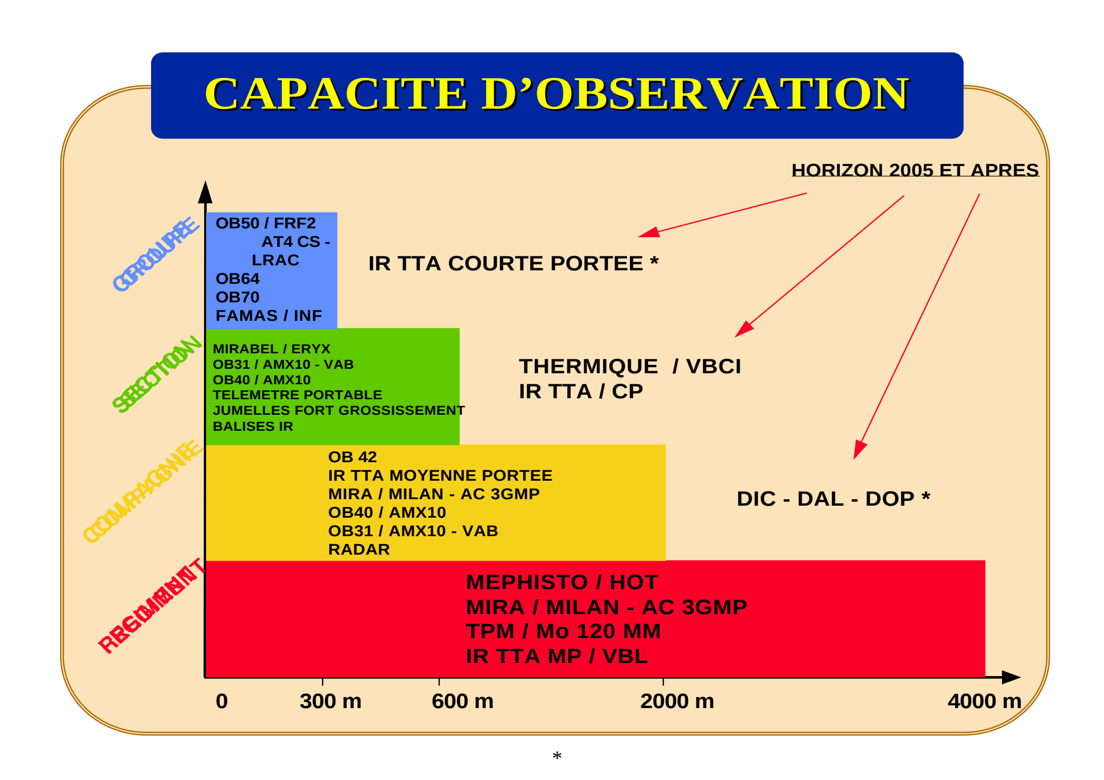


43.3. - Capacité d'observation, de renseignement et d'investigation

L'infanterie possède naturellement une capacité d'investigation et de renseignement de contact en raison de sa dispersion sur le terrain, de son aptitude à l'imbrication et au contact, de sa permanence et de ses modes d'action.

Cette capacité, encore perfectible, sera progressivement valorisée par la généralisation des moyens tous temps (observation diurne et nocturne, détection d'optique ou de départ de coups) et de systèmes de surveillance d'acquisition et d'alerte (radars, télémètres, ...). Dans ce domaine, les zones à couvrir doivent au minimum être identiques à celles des systèmes d'armes.

Pour ce qui concerne les cellules spécialisées, le groupement d'infanterie dispose en propre d'une capacité d'investigation et de reconnaissance avec la *section de reconnaissance régimentaire* maintenant sous blindage et renforcée à 4 patrouilles de combat. Elle peut agir en véhicules, ou à pieds, infiltrée dans le dispositif ennemi, dans des missions de rideau filtrant de renseignements.



*

---

* IR TTA = Système à imagerie thermique TTA
DIC = dispositif d'identification au combat
DAL = détecteur d'alerte laser
DOP = détecteur d'optiques pointées

43.4. - Capacité de durer

Assurant la permanence du combat, l'infanterie est capable de le conduire :

- pendant de longues durées sans interruption (tout le temps),
- quelles que soient les conditions météorologiques (par tous les temps),
- dans tous les types de terrain (partout).

Conséquence des caractéristiques du fantassin (résistance, agilité, fluidité), cette capacité est améliorée par le choix des dispositifs tactiques, l'organisation des unités et leurs équipements. Parmi ces derniers ceux qui concourent à la protection, à la capacité de survie, à la mobilité et au camouflage sont primordiaux et sont appelés à être grandement valorisés dans un avenir proche.

43.5. - Capacité logistique

Lors de l'élaboration des structures des régiments d'infanterie, la priorité a été donnée aux compagnies de combat. Dans ce cadre, la capacité logistique globale a été évaluée au plus juste et s'est inscrite de ce fait dans une logique de modularité.

Les moyens logistiques de l'unité élémentaire se fondent donc sur une autonomie initiale importante, caractéristique des véhicules AMX 10 et VAB.

En revanche, au niveau des trains de combat régimentaires, la réduction des moyens d'allègement limite la capacité d'emport globale du groupement tactique d'infanterie. En ce sens, la mise sur pied de ce dernier doit systématiquement prendre en compte le nécessaire renforcement en moyens de transport, en moyens de relève, y compris pour l'aspect personnel, et en moyens sanitaires.

La capacité logistique visée dépendra alors du cadre de l'engagement et des missions confiées.

43.6. - Capacité de commandement et de communication

En propre, le noyau dur du groupement d'infanterie est en mesure de mettre en œuvre deux PC de son niveau, susceptibles de se relayer en fonction des phases et du rythme de la manœuvre. Ces PC sont équipés et fonctionnent avec deux véhicules PC/SIR chacun ; la configuration optimale nécessite cependant le déploiement de trois véhicules PC/SIR, le quatrième étant alors en attente, prêt à basculer avec un des VPC/SIR du PC en activité.

Ils sont complétés par un PC tactique (VAB PC ou AMX 10 PC) pour toutes les phases de l'engagement qui nécessitent la présence du chef au plus près des unités - situation d'ailleurs fréquente dans l'infanterie -.

Pour ce qui concerne les liaisons, elles intègrent les besoins liés à terme à la prise en place du SIR (liaison haut) et du SIT (liaison bas).

En outre, avec l'arrivée des PRI [10], il est important de noter la capacité à tirer ces réseaux jusqu'au niveau individuel, ce qui contribue à l'accélération de l'information, et donc à une amélioration notable du rythme de la manœuvre. Ce facteur doit être pris en compte dans l'étude des critères de mobilité et d'agilité du groupement à dominante infanterie.

QUELQUES REFLEXIONS

Avant de conclure, il importe d'ouvrir des pistes de réflexion non exhaustives sur les conséquences à tirer des éléments doctrinaux précédents. En effet, toute donnée conceptuelle doit se concrétiser ensuite par des applications pratiques dans les domaines aussi vastes que sont le commandement et l'information, les équipements à développer, la politique des personnels à mettre en place, leur formation, etc.

Intégrant la *spécificité du métier de fantassin*, ces développements doivent prendre en compte la complexité du métier, l'intégration dans une armée de haute technologie, l'aptitude au combat de haute intensité, la notion de continuité de l'action dans

[10] Poste radio individuel

la durée et dans l'espace, la nécessaire résistance aux conditions extrêmes, voire l'agressivité à développer chez le combattant, ou enfin le souci d'adaptabilité et de réversibilité à préserver en toutes circonstances.

⇨ Concernant les **personnels**, les voies à étudier portent sur le taux d’encadrement, la sélection, et la gestion de carrière.

Le *taux d’encadrement* devrait progressivement atteindre dans les régiments les 32%, ce qui satisfait les besoins de l’infanterie. Il permettra en particulier de mettre en place un deuxième adjoint (logistique) pour les commandants d’unité, ainsi qu’un deuxième sous-officier dans chaque groupe de combat. Cette évolution est rendue inéluctable du fait de la diversité des armements à mettre en œuvre et de l’intégration du véhicule de combat dans le dispositif opérationnel de la section.

La réévaluation des *critères de sélection* doit également être envisagée, alors que, jusqu’ici, les régiments d’infanterie se voyaient attribuer en général, les profils les plus bas. Une commission devra étudier ces nouvelles normes dans le cadre des travaux du PMFP.

La *gestion de carrière des EVAT* mérite une attention particulière au vu des caractéristiques soulignées précédemment. En effet, l’usure induite par la pratique du métier de fantassin rend nécessaire une rotation relativement rapide dans les postes subalternes des groupes. Le principe de la deuxième carrière et du projet professionnel pourrait ainsi être généralisé en liaison avec les autres domaines de spécialité, en s’appuyant, entre autres, sur la notion de double ou triple qualification permise au sein d’une armée professionnelle.

⇨ Pour ce qui relève de la **formation**, deux pistes de réflexion méritent d'être approfondies :

- la première porte sur les modalités de la formation de base des EVAT (FSI[11] et FSE[12]) qui devra prendre en compte d'une part les particularités du métier de fantassin, d'autre part la complexité de ce métier, donc s'inscrire dans la durée ;
- la deuxième est relative à l'apprentissage de la maîtrise du stress et à l'acquisition de forces morales affirmées, deux domaines particulièrement sensibles dès lors qu'il s'agit d'intervenir en permanence au contact, en imbrication, ou parfois en isolé, loin de ses chefs avec une grande marge d'initiative.

⇨ Au niveau supérieur, pour ce qui traite de la **préparation opérationnelle**, des procédures de coopération infanterie-chars doivent être mises au point en particulier avec la mise en service progressive du LECLERC et la disparition des compagnies de chars. Elle pourrait être expérimentée dans une division blindée et formalisée dans un document rédigé en commun avec l'arme blindée et cavalerie.

⇨ Dans le domaine du **commandement**, la présence de l'infanterie dans le combat au sol et dans la mêlée rend nécessaire son intégration dans les systèmes d'information modernes. Sa situation en permanence au contact la prédispose :

- d'une part à recevoir des informations en temps réel pour réagir au plus vite aux évolutions des situations et aux adaptations de dispositif,
- d'autre part à recueillir, transmettre, mais aussi réceptionner tous les éléments qui tendront à préciser la situation renseignement initiale.

---

[11] Formation de spécialité initiale
[12] Formation de spécialité élémentaire

A ce titre, elle a sa place dans tous les *systèmes SIR*[13] développés actuellement, y compris lorsque les contraintes ponctuelles de "débarquabilité" ou de "portabilité" doivent être prises en compte. Au niveau inférieur, l'intégration du *SIT*[14] *infanterie* dans le futur véhicule de combat de l'infanterie apparaît comme une nécessité, autant pour les sections de combat que pour les sections spécialisées. A court terme, des solutions intermédiaires peuvent être trouvées avec des systèmes existant sur étagères, notamment pour les sections mortiers - dans le cadre de leur valorisation-, et les sections d'appuis. En la matière, des solutions imparfaites mais existantes sont souvent préférables à un système sophistiqué arrivant tardivement sur le marché. De plus, l'intégration rapide de système expérimental permet bien souvent la validation de concepts théoriques et parfois insuffisamment approfondis.

⇨ Pour ce qui concerne les **équipements,** deux documents servent déjà de référence : *"l'Infanterie 2010"* (CCP INF 95), et le *"plan d'action combat débarqué*" de l'armée de terre. Ce dernier notamment rappelle les lacunes subsistantes, détermine les objectifs, fixe les priorités, et ouvre des voies de réflexion.

S'appuyant sur les principes doctrinaux qui viennent d'être affirmés, la finalité de l'engagement terrestre des combattants débarqués est :

- dans le cadre des actions de coercition, la destruction de l'adversaire dans la zone des contacts pour occuper physiquement la position ennemie et ce dans l'environnement physique le plus difficile ;
- au regard des actions de maîtrise de la violence, la capacité à contraindre l'adversaire, si possible sans livrer bataille.

A cet effet, toutes les actions viseront donc à protéger le fantassin de façon à lui permettre de traverser sans dommage la zone de létalité maximum qui le sépare des positions adverses, d'arriver en bonne condition physique et morale au contact, d'appliquer des feux les plus précis possibles, ou encore de marquer sa supériorité par sa faible vulnérabilité..

---

[13] Système d'information régimentaire
[14] Système d'information terminal

Les priorités portent donc sur :

- la *capacité tous temps*, notamment dans le domaine de l'optronique pour lequel un gros effort reste à faire ; l'objectif à atteindre est à court terme l'équipement des chefs, et à moyen terme un système d'observation et de visée par combattant débarqué,

- *l'amélioration de la protection et de la mobilité* : VBCI, valorisation du VAB, VBL, effets de protection, moyens de survie,

- la *précision des feux* autant pour les armes à tir direct (FAMAS, PGM, ACCP, ACMP, ...) que celles à tir indirect (mortiers), sans négliger également les dispositifs d'identification, de détection ou d'alerte,

- *l'accélération de la manœuvre*, notamment en améliorant les liaisons par le biais de la généralisation de la communication intra-groupe,

- *l'intégration de la technologie au système combattant* : FELIN,

- la généralisation des moyens de *simulation* pour l'instruction et l'entraînement.

Des études plus poussées pourraient également être lancées pour les actions de coercition dans le domaine des *armes non létales* - si leur raison d'être est avérée -, ou de la *déception*.

En tout état de cause, il apparaît que le temps est révolu où il était envisageable d'équiper le fantassin à l'identique des combattants des autres fonctions. Le combat moderne et la logique de métier imposent la *spécialisation de ses équipements,* et leur coût relatif en interdit une généralisation excessive.

Aisément projetable et réversible, au cœur des engagements aéroterrestres, l'infanterie constitue la partie majoritaire des forces terrestres déployées sur les théâtres d'intervention. Elle est un outil essentiel de la nouvelle stratégie d'action fixée aux forces armées et participe ainsi directement à la politique d'influence de la France.

Dotée à terme de matériels spécifiques intégrant les dernières technologies, mobile et blindée, elle est particulièrement apte à conduire un combat de haute intensité au sein d'un dispositif interarmes.

Unifiée dans ses structures et ses équipements, elle conduit le combat rapproché au contact, inscrit son action dans la durée et dispose d'une capacité autonome prolongée favorisant les actions décentralisées. Apte à la gradation et à la polyvalence, elle est l'arme des préliminaires et du final de l'action, comme celle des engagements en terrain difficile, notamment en zone urbaine.

RECENTREE SUR SON METIER, MAITRISANT LA MANŒUVRE DE SES BLINDES, L'INFANTERIE MENE AINSI LE COMBAT DEBARQUE AU CONTACT ET ASSURE LE CONTROLE DU MILIEU ET LA CONTINUITE DE L'ACTION DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE.